



AVIS PUBLIC

RÔLE DE PERCEPTION 2026

AVIS PUBLIC EST DONNÉ À L'EFFET QUE :

Le rôle de perception, pour donner suite à l'imposition des taxes pour l'année 2026, est maintenant terminé et déposé au bureau municipal.

L'envoi des comptes de taxes sera procédé dans les délais prévus.

Pour les comptes totalisant un montant moins de 300\$, un seul versement sera prévu le 10 MARS 2026.

Les comptes de taxes de 300\$ et plus seront payables en cinq versements :

- 1^{er} versement sera échu le 10 mars 2026,
- 2^e versement deviendra exigible pour le 12 mai 2026
- 3^e versement deviendra exigible pour le 14 juillet 2026
- 4^e versement deviendra exigible pour le 15 septembre 2026
- 5^e versement deviendra exigible pour le 17 novembre 2026.

DONNÉ À SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE, CE 3^e JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2026.

Gilbert Côté,
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Gilbert Côté, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-jointe aux endroits fixés par le Conseil, le 3 février 2026 entre 9h et 17h30.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 3^e jour du mois de février 2026.

Gilbert Côté
Directeur général et greffier-trésorier
GC/eac